

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

Étaient Présents, 59 titulaires, 3 suppléantes, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maïté POTIN	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
	Marthe CLOT	suppléante de Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de Pierre ARTIGUET

Excusés : Joseph LEES, Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES,

RAPPORT N° 170131-16-RH-

**RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION
AUPRES DU SMGOAO**



M. CASABONNE rappelle que depuis la création du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents en 2012, des conventions ont été établies entre ce syndicat et la

Communauté de Communes du Piémont Oloronais, dans un souci de mutualisation des moyens et de maîtrise des coûts de fonctionnement afférents.

Cela concerne deux postes :

- le poste de direction de la structure qui se traduit par une mise à disposition à hauteur de 50% (dont la convention initiale a été conclue jusqu'au 30 juin 2018) ;
- un poste de soutien technique (un agent) auprès de la structure concernée avec une mise à disposition qui est évaluée au prorata du temps effectivement réalisé par l'agent (terminée depuis le 31 décembre 2016).

Aussi, dans un souci de continuité du service public et de son efficience, il vous est proposé eu égard la fusion des territoires, de reconduire ces mises à disposition dans des termes identiques à compter du 1^{er} janvier 2017.

A noter que ces mises à disposition ont été présentées auprès du comité syndical du SMGOAO le 20 décembre 2016 avec un avis unanimement favorable.

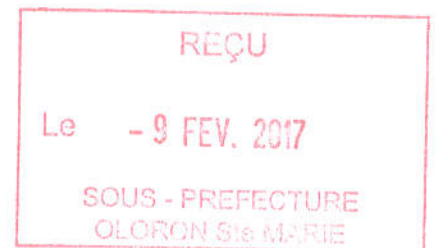
Le rapporteur entendu et après en avoir débattu,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention (M. CHOURROUT-POURTALET)

- **APPROUVE** le présent rapport.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition décrites ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 janvier 2017



Suivent les signatures

Affiché le 09.02.17



Le Président

Daniel LACRAMPE